



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification au Règlement de zonage 222-2008

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 222-89-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser l'usage « salle de spectacles » dans la zone P 219;**



Le terrain du chalet Pauline-Vanier est identifié
en rouge pâle

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ce projet, le 14 mars 2023 à 19 h dans la salle principale du chalet Pauline-Vanier, située au 33, avenue de l'Église.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 1^{er} mars 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA